

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
SESSION HIVER 2017

POL1001-50
INITIATION À LA SCIENCE POLITIQUE
Mercredi 9h30 à 12h30

Professeur Julián Durazo Herrmann
Disponibilités sur rendez-vous :
durazo.julian@uqam.ca

Descriptif du cours

Ce cours a pour objectif de fournir les connaissances, le vocabulaire de base et les savoir-faire nécessaires à qui souhaite entreprendre des études universitaires en science politique. Il s'agit, d'une part, de se familiariser avec les réalités qui caractérisent le monde politique contemporain: carte du monde, variété des régimes, institutions, idéologies et cultures politiques, etc. Il s'agit, d'autre part, de développer les habiletés et techniques ayant trait à la lecture efficace des types de textes utilisés dans le cadre du programme et à un certain nombre de formes fixes d'écritures (résumé, compte rendu, fiche de lecture, etc.). Le cours donnera lieu à une série de travaux pratiques, choisis en lien avec l'actualité politique.

Dynamique du cours

Ce cours se veut une véritable initiation à la science politique, et ce, autant en termes de ses concepts et problématiques qu'en termes de l'appropriation de la discipline par les étudiant-e-s. Chaque session a une lecture assignée, qui doit être lue à l'avance, de façon à permettre une participation active aux discussions en classe. Les évaluations visent à favoriser l'appropriation de la réflexion écrite.

Les cours seront donnés par le professeur sous la forme d'exposés magistraux. Tou-te-s les étudiant-e-s sont invité-e-s à participer activement avec des commentaires et des questions. Toutes les lectures sont obligatoires. Le recueil de textes est disponible à la Coop UQAM. La plupart des textes sont aussi disponibles à la bibliothèque de sciences juridiques et politiques de l'UQAM. Les étudiant-e-s sont aussi invité-e-s à se procurer le *Guide de méthodologie en science politique*, disponible au Centre Paulo-Freire (A-3645).

Évaluation du cours

L'évaluation du cours comprend un compte-rendu critique et un essai qui demanderont aux étudiant-e-s d'explorer les liens entre les différentes lectures faites à ce jour à partir d'une question d'actualité. Un examen final, à répondre à la maison, testera les connaissances des étudiants sur l'ensemble du cours à partir de questions concrètes ainsi que d'un court essai. Dans tous les cas, la lecture critique et l'analyse doivent guider la rédaction. Des instructions précises seront pourvues une semaine à l'avance.

- Compte-rendu critique, dû le 22 février 2017 25%
- Essai, dû le 5 avril 2010 35%
- Examen final maison, dû le 21 avril 2017 40%

Tous les éléments de l'évaluation doivent être remis à la date indiquée. Une pénalité de cinq points par jour de retard sera imposée aux travaux en retard, sauf sur présentation d'une attestation médicale valable. Aucun travail ne sera accepté après cinq jours, fins de semaine incluses.

La grille de conversion utilisée sera celle du département de science politique.

Plan du cours

1. Introduction
2. Politique
 - *Politique d'Aristote*, trad. J. Barthélémy-Saint-Hilaire, Paris, Librairie philosophique de Ladrangé, 1874, livre 6, pp. 293-359 (disponible sur gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2079427/f1.item.r=livre%20VI)
3. Système politique
 - Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome 1, chapitres 3 à 5 (disponible sur gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k37007p)
4. État
 - Max Weber, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971, pp. 3-59.
5. Régime
 - Maurice Duverger, *Les régimes politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, pp. 9-44.
6. Mobilisation politique
 - Gino Germani, *Politique, société et modernisation*, Gembloux, Duculot, 1971, pp. 143-175.
7. Démocratie
 - Robert Dahl, *L'analyse politique contemporaine*, Paris, Robert Laffont, 1973, pp. 143-176.
8. Autoritarisme
 - Juan Linz, *Régimes totalitaires et autoritaires*, Paris, Armand Colin, 2006, pp. 157-187.
9. Gouvernement représentatif
 - John Stuart Mill, *Le gouvernement représentatif*, Paris, Guillaumin, 1877, pp. 326-355 (disponible sur gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1113311/f1.image)
10. Partis politiques
 - Michel Offerlé, « Qu'est-ce qu'un parti politique? », en *Les partis politiques*, Paris, Presses universitaires de France, 2012 (8^e éd.), pp. 9-19 et 24-54 (disponible sur cairn.info).
11. Modes de scrutin
 - Pascal Delwit, *Introduction à la science politique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2015 (2^e éd.), pp. 157-200.
12. Fédéralisme
 - Marc Chevrier, « La genèse de l'idée fédérale chez les Pères fondateurs américains et canadiens », en Alain Gagnon (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006, pp. 19-53 (disponible sur virtuose.uqam.ca).

13. Citoyenneté

- Will Kymlicka, *Théories récentes sur la citoyenneté*, Ottawa, Multiculturalisme et citoyenneté Canada, 1992.

14. Féminisme et intersectionnalité

- Chantal Maillé, « Approche intersectionnelle, théorie postcoloniale et questions de différence dans les féminismes anglo-saxons et francophones », *Politique et sociétés*, 33:1 (2014), pp. 41-60 (disponible sur erudit.org).

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.